

Vivre ses passions!



Le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James est un établissement d'avant-garde au Québec assumant depuis près de 20 ans les missions d'organisation régionale de santé et de services sociaux, de centre hospitalier, de CLSC, d'hébergement et de soins de longue durée et de centre de réadaptation externe pour les personnes alcooliques et toxicomanes et les clientèles aux prises avec un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience intellectuelle ou physique. Il dessert une population d'environ 15 000 personnes partout en Jamésie. Il est reconnu comme un des corridors de services pour les communautés crie des Terres intérieures. Comprenant quelque 650 employés avec un budget de près de 60 000 000 \$, l'organisation dispense ses services dans cinq installations réparties dans cinq villes et localités géographiques éloignées, sur un vaste territoire représentant 350 000 km².

LE CRSSS DE LA BAIE-JAMES RECHERCHE :

CEPI – CANDIDATES OU CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION INFIRMIÈRE

Le CRSSS de la Baie-James est à la recherche de candidats ou de candidates désirant faire partie de notre organisation à titre de CEPI.

➤ Lieu de travail (au choix) :

- Centre de santé de Chibougamau;
- Centre de santé Lebel (Lebel-sur-Quévillon);
- Centre de santé René-Ricard (Chapais).

➤ Emploi à temps partiel ou à temps complet (au choix);

➤ Rémunération selon la nomenclature en vigueur au titre d'emploi.

RESPONSABILITÉS, EXIGENCES ET COMPÉTENCES

CEPI – CANDIDATE OU CANDIDAT À L'EXERCICE DE LA PROFESSION INFIRMIÈRE :

Personne qui est titulaire d'un diplôme donnant ouverture au permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) ou à qui l'Ordre reconnaît qu'elle a réussi un programme d'études en soins infirmiers ou dont le diplôme ou la formation est reconnu équivalent par l'OIIQ aux fins de la délivrance du permis d'exercice.

Elle peut, en attendant la délivrance de son permis, exercer toutes les activités professionnelles qu'un infirmier ou qu'une infirmière peut exercer, sous réserve des exceptions prévues à la réglementation, sous la surveillance d'un infirmier ou d'une infirmière conformément aux normes prévues à cette réglementation.

La personne doit avoir une attitude exemplaire en tout temps vis-à-vis la santé et la sécurité

Au quotidien, le travail se fait en collaboration et en interdisciplinarité, ce qui permet l'acquisition d'un bagage de connaissances extraordinaire vous permettant un épanouissement complet. Sans oublier que les possibilités d'avancement dans le domaine des soins infirmiers sont omniprésentes dans l'organisation.

DES AVANTAGES QUI SE DÉMARQUENT!

- Prime annuelle de disparité régionale de 6099 \$ ou de 8724 \$*;
- Possibilité d'une déduction fiscale annuelle de 4015 \$*;
- Paiement des frais de déménagement*;
- Crédit d'impôt de 8000 \$ ou 10 000 \$ pour nouveaux diplômés*;
- Allocation de 0,25 \$/km pour les frais de déplacement pour l'entrevue de sélection*;
- Allocation d'hébergement de 100 \$ pour l'entrevue de sélection (si déplacement de 300 km ou plus)*;
- Programme de bourses d'études allant jusqu'à 5000 \$ par année;
- Accompagnement dans la recherche d'emploi pour le conjoint ou la conjointe;
- Accompagnement dans la recherche de logement ou de résidence.

* *SUJET À DES CHANGEMENTS SANS PRÉAVIS.*

POSTULER

Les personnes intéressées par cette offre peuvent faire parvenir leur curriculum vitae **dès maintenant** par l'une ou l'autre des façons suivantes :

Par courriel : rh.crsssbj@sss.gouv.qc.ca

Par la poste : **Direction des ressources humaines
CRSSS de la Baie-James**
312, 3^e Rue
Chibougamau (Québec) G8P 1N5

Par télécopieur : 418 748-7123

Site Internet : www.vivresespasions.ca
Sous l'onglet "Carrières"

Le CRSSSBJ applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes et les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins. Nous communiquons uniquement avec les personnes retenues à la suite de l'analyse des dossiers.

